

# CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SEMI-MARATHON

## IMPLANTATION

Date : Dimanche 26/10/2014  
Lieu : La Voie Royale – Saint Denis 93200  
Horaire : 11 heures

## TITRES DECERNES

- Champion de France Homme
- Championne de France Femme
- Juniors Hommes & Femmes
- Espoirs Hommes & Femmes
- Vétérans Hommes : V1 - V2 - V3 - V4
- Vétérans Femmes : V1 - V2 - V3 - V4
- Champion de France par équipe masculine : addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club, toute catégorie confondue.
- Champion de France par équipe masculine vétérans : addition des temps des 4 premiers athlètes vétérans d'un même club
- Champion de France par équipe féminine : addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club, toute catégorie confondue.
- Champion de France par équipe féminine vétérans : addition des temps des 3 premières athlètes vétérans femmes d'un même club.

Classement établi par addition des temps des 3 (femmes) ou 4 (hommes) premiers arrivants, **hors athlètes bénéficiant d'une qualification exceptionnelle**, d'un même club. Le club vainqueur est celui qui a le temps total le moins élevé. En cas d'ex aequo, le classement de la 3<sup>ème</sup> (femme) ou du 4<sup>ème</sup> (homme) arrivant sera déterminant. La participation des athlètes étrangers est admise dans les conditions fixées à l'article 3.3.1 des règlements généraux de la FFA, soit 1 athlète par équipe.

## QUALIFICATIONS

Seuls peuvent participer aux Championnats de France, les athlètes ayant réussi les minima dans les Semi Marathons inscrits au calendrier des labels F.F.A. **qui se seront déroulés entre le lundi 2 septembre 2013 et le dimanche 5 octobre 2014, inclus les championnats de France de semi-marathon 2013.**

Performances qualificatives :

Catégories	Hommes	Femmes
<b>Juniors</b>	1 h 21	1 h 55
<b>Espoirs</b>	1 h 17	1 h 50
<b>Seniors</b>	1 h 15 mn 30s	1 h 45
<b>Vétérans 1</b>	1 h 21	1 h 50
<b>Vétérans 2</b>	1 h 30	1 h 55
<b>Vétérans 3</b>	1 h 40	2 h 00
<b>Vétérans 4</b>	1h 55	2 h 15

La liste des athlètes qualifiés sera mise en ligne sur le site FFA <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=129> à partir du 05/05/2014. Elle sera régulièrement actualisée en fonction des résultats enregistrés.

## QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

Toute demande de qualification exceptionnelle, justifiée et accompagnée de la **caution d'un montant de 90 €** sera examinée et ne pourra être faite par les clubs, que sur la base des critères fixés ci-après.

La demande est à transmettre **directement** à la FFA/CNCHS **avant le dimanche 12 octobre 2014 dernier délai uniquement par mail à [cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)** (à l'attention de Chantal SECHEZ ou Jean MERCIER), **la caution devra parvenir à la FFA/CNCHS** 33, avenue Pierre de Coubertin, 75640 PARIS Cedex 13 à l'attention de Sylvaine BON avant la réunion de qualification qui aura lieu le 16 octobre 2014 – attention aux délais d'acheminement du courrier).

La caution sera restituée si l'athlète termine dans les 8 premiers de sa catégorie.

A la suite de la réunion de qualification, la liste des athlètes retenus figurera sur le site internet de la FFA.

Les critères sont :

- avoir réalisé au minimum une performance nationale 4 (piste ou route) sur une épreuve à label FFA durant les saisons 2012-2013 ou 2013-2014 ;
- avoir réalisé un podium individuel sur un des Championnats de France durant les saisons 2012-2013 ou 2013-2014 (sans caution) ;
- être dans le suivi Equipe de France durant les saisons 2012-2013 ou 2013-2014 (sans caution).

**Ces athlètes ne peuvent pas faire partie d'une équipe.**

## ENGAGEMENTS

Ils doivent être effectués **directement par les clubs sur internet, [www.athle.fr](http://www.athle.fr)**, à partir du 5 mai 2014 jusqu'au dimanche 12 octobre 2014 à minuit, dernier délai.

**Attention, aucun engagement tardif ne sera accepté.**

## DESENGAGEMENTS

Si un athlète déjà engagé ne peut participer à la compétition, la CNCHS en sera avertie par lettre, par mail ou par télécopie au 01 45 81 44 66 **au plus tard une semaine avant l'épreuve**. Seuls les **cas de force majeure** (blessures, ...) **peuvent faire l'objet d'un désengagement de dernière minute sur présentation d'un justificatif** (certificat médical...).

Le **désengagement de dernière minute doit être adressé à la CNCHS uniquement par mail à [cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)** (à l'attention de Chantal SECHEZ ou de Jean MERCIER) et non à l'organisateur, **au plus tard le 10 novembre 2014**. Passé ce délai la pénalité sera appliquée.

**Une pénalité d'un montant de 150 Euros sera appliquée pour tout athlète engagé ne se présentant pas le jour de la compétition.**

## DOSSARDS

Le port des 2 dossards, le numéro sur la poitrine et la catégorie dans le dos, devra être respecté suivant le règlement des compétitions nationales.

Le retrait aura lieu le samedi 25 octobre de 14h à 19h et le dimanche 26 octobre de 8h30 à 10h30, dans la salle de combat, stade annexe du stade de France.

## RENSEIGNEMENTS

Sur internet [www.athle.fr](http://www.athle.fr) (performance/compétitions hors-stade/championnats de France/Route-Montagne-Trail ou <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=129>)

## ORGANISATEURS

**FFA – Département des Compétitions**

33 avenue Pierre de Coubertin

75640 Paris Cedex 13

☎ 01 53 80 70 62(63)

E-mail : [cnchs@athle.org](mailto:cnchs@athle.org)